



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau 125

Affaire suivie par :
Dominique BRIEU
Infirmière Conseillère
Technique Rectorale
Tél : 05 96 59 99 88
Mél : dominique.brieu@ac-martinique.fr

Pôle technologique de Kerlys
5 rue Saint Christophe
97200 FORT-DE-FRANCE

**Service de Promotion
de la santé en faveur des élèves**

Fort-de-France, le 1 septembre 2021

**Circulaire n° 2021- 1 Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves du 1 er septembre 2021 relative
au**

Tests de dépistage dans les Collèges et Lycées

*Publics concernés : Mesdames, Messieurs les Inspecteurs (trices), Mesdames et Messieurs les Chefs (ffes)
d'établissement, Mesdames, Messieurs les Directeurs (trices) d'école,*

Objet : Tests de dépistage dans les écoles, les collèges et les lycées

Entrée en vigueur : 13 septembre 2021

Notice :

*La présente circulaire a pour objet d'informer sur le contenu, l'organisation des tests de dépistage COVID19 dans
les établissements scolaires de l'académie.*

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

Le Recteur de la Région académique de Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Vu : L'avis n°2021.0029/AC/SEAP du 23 avril 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la détection
antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (TDR, TROD et autotest).

Afin de sécuriser les établissements scolaires en cette rentrée 2021-2022 et poursuivre la stratégie de tests pour
diminuer la circulation du virus SARS-CoV-2, des campagnes de tests salivaires seront déployées dans le 1^{er} degré
et des autotests antigéniques sur prélèvement nasal devront être mis à disposition des collégiens et lycéens mais
également pour le personnel.

Dans le 1^{ER} degré :

Des campagnes de tests salivaires seront organisées dans les écoles maternelles et élémentaires, dans des zones
ciblées par le service de santé scolaire et l'ARS.

Ces campagnes seront réalisées dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS, les groupements de laboratoires, et les personnels de santé ainsi que des médiateurs « lutte anti-Covid » (LAC) recrutés par l'académie.

Les tests salivaires seront proposés aux élèves sur la base du volontariat et sur autorisation parentale à partir du 13 septembre 2021 selon un calendrier qui vous sera communiqué dans les meilleurs délais.

Dans le 2nd degré :

Les autotests :

Une campagne de dépistage sera effectuée par le biais d'autotests fournis par le Rectorat dans chaque collège et lycée de l'académie.

Les autotests permettent d'identifier dans les meilleurs délais d'éventuels cas positifs afin de casser le plus rapidement possible les chaînes de contamination, et apporter un outil supplémentaire à la sécurisation en milieu scolaire. Les autotests seront fournis par le Rectorat à la demande des chefs d'établissement par mail : ce.dlp@ac-martinique.fr.

Aussi chaque établissement devra pouvoir proposer des séances hebdomadaires de dépistage par autotest aux collégiens et lycéens ayant un accord parental et sous la supervision d'un encadrant, personnel de santé, médiateur LAC ou tout autre personnel volontaire de l'établissement ayant été formé.

Les séances pourront débuter dès le jour de la rentrée le 13 septembre 2021, et seront organisées en respectant un protocole sanitaire strict élaboré conjointement par le ministère de la santé et des solidarités et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Réalisation des autotests :

Dans un lieu dédié au sein de l'établissement :

- Une salle avec aération facile OU un lieu à l'extérieur préservant l'intimité des élèves ;
- Le sens de la circulation sera clairement identifié ;
- Le respect des gestes barrières : le port du masque est indispensable et la distance de deux mètres entre les élèves.

Dans la semaine, déterminer un jour où les élèves viennent pratiquer leur autotest, sur le temps scolaire. Prévoir le passage classe par classe, en évitant tout regroupement (file d'attente compacte par exemple).

Le matériel à disposition :

- Un point d'eau ou des distributeurs de Solution Hydro Alcoolique à l'entrée et à la sortie de la salle
- Désinfectant pour la table où sera réalisée les autotests
- Les kits autotests
- Le guide « Utilisation de l'autotest » à disposition des élèves
- Un ordinateur pour diffuser la vidéo
- L'affichage de l'heure
- Des masques chirurgicaux ou grand public porté en dehors de la réalisation de l'autotest
- Sacs poubelle ou DASRI (Déchet d'activité de soin à risque infectieux) pour l'élimination des déchets

Prévoir une salle d'isolement en cas de test positif.

Les tests antigéniques :

Ce dispositif est déployé dans le second degré dans le cadre d'opérations de dépistage ciblées, cluster...

Ressources :

Avant de réaliser son premier test, tout collégien et lycéen sera préalablement formé à la réalisation du prélèvement, au fonctionnement des tests et à la lecture du résultat.

Un ensemble de ressources sont accessibles [sur le site eduscol](#).

Télécharger la [vidéo dans son intégralité](#) (Autotests en établissements scolaires : Comment et pourquoi les réaliser régulièrement ?) ou l'une des parties suivantes : [Qu'est-ce qu'un autotest nasal rapide COVID ?](#) - [Pourquoi faire un autotest ?](#) - [Comment réaliser le geste technique de l'autotest ?](#) - [Comment fonctionne un autotest ?](#)

Pour aller plus loin, consultez :

- [La page de référence](#) du ministère des Solidarités et de la Santé où vous trouverez toute l'information utile sur les autotests et notamment une vidéo de démonstration.
- [Les ressources utiles proposées sur éducation.gouv](#) où vous pouvez télécharger un document de questions/réponses et une infographie "Autotestonsnous".
- [Protocole de réalisation d'autotests encadrés en milieu scolaire à destination des proviseurs.](#)
- [Formulaire de consentement-engagement pour les élèves et représentants légaux.](#)

Vous réitérant tout mon soutien, soyez assurés que l'ensemble des services du Rectorat est à vos côtés pour vous accompagner afin de faire face à cette situation sanitaire inédite.

Pascal JAN

